

ARRETE N° 1114 du 15 septembre 2017

relatif à la constitution du jury de Master 1

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : Langues Etrangères Appliquées

Année universitaire : 2017-2018

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE
PARIS DIDEROT – PARIS 7

- VU le Code de l'éducation,
 VU le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié, relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
 VU le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
 VU l'arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master,
 VU l'arrêté n° 539 du 14 janvier 2017 fixant les modalités générales d'inscriptions de contrôle des connaissances des mentions de Master à l'Université Paris Diderot-Paris 7 à compter de l'année universitaire 2017-2018

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury de Master 1

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : Langues Etrangères Appliquées

est composé comme suit pour l'année universitaire 2017-2018

Nom	Prénom	Grade	Etablissement	Responsabilité (1)	Qualité
GLEDHILL	Christopher	PR	Paris Diderot	Responsable pédagogique Master LEA	PRESIDENT
AZZOPARDI	Sophie	MCF	Paris Diderot		
BORDET	Geneviève	MCF	Paris Diderot		
FRIESS	Lucrèce	MCF	Paris Diderot	Directrice du département LEA	
FROELIGER	Nicolas	PR	Paris Diderot		
KUBLER	Natalie	PR	Paris Diderot	Directrice du CRL	
MINACORI	Patricia	MCF	Paris Diderot	Directrice du département Pro.	
NAVARRO	Elisabeth	MCF	Paris Diderot		
RICHER-ROSSI	Françoise	MCF	Paris Diderot		

ARTICLE 2 – Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Diderot – Paris 7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation
La vice-présidente de la CFVU

Catherine Alcaïde

(1) Responsable de mention, responsable de spécialité...

